

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DU NORD**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au
Conseil Municipal : **15**
En exercice : **13**
Qui ont pris part à la délibération : **12**

Date de la convocation

13 novembre 2023

Date d'affichage

13 novembre 2023

Objet de la délibération

Création d'un poste d'adjoint
technique – Entretien du Village

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIESSIES**

Séance de

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un novembre à 19 heures 30

Le conseil Municipal de la commune de LIESSIES (Nord) dûment convoqué le treize novembre deux mil vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, dans la Maison Commune sous la Présidence de Monsieur Alain RICHARD, Maire de LIESSIES.

Nombre de conseillers en exercice **13**

Présents : Mesdames et Messieurs : Alain **RICHARD**, François **RICHEZ**, Nathalie **GROUZELLE**, Jean-Jacques **DURANT**, Franck **PLATEAU**, Patrick **BONNEAU**, Bernard **COOLBRANDT**, Anne-Marie **DESOIGNIES**, Guillaume **MATHIEU**, Suzanne **WYART**, Lucie **WILLAME** et Sonia **BLONDEL**

Absent : Néant

Absent excusé(s) : Monsieur Rémi **LEROY**

Pouvoir : Néant

Démissionnaire : Madame Sandrine **CLAISSE** et Monsieur Mickaël **SNAUWAERT**

Secrétaire de Séance : Monsieur Guillaume **MATHIEU**

LIE_DE_2023_22

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi d'adjoint technique d'une durée hebdomadaire de 20 heures, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

La proposition du Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal,

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,
- Vu le décret n°87-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,
- Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints technique

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré,

DECIDE

1 – d'accéder à la proposition de Monsieur le Maire

2 – de créer à compter du 1^{er} février 2024 un poste d'adjoint technique, de 20 heures hebdomadaires,

- 3 – de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,
- 4 – les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, sont inscrits au budget primitif 2024 de la commune.

Fait en séance publique en ce jour mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme, à Liessies, le 22 novembre 2023

Le Maire,

Alain RICHARD